[67r., 134.tif]

metode a employer pour decompter avec les Juges des villages et les Bezirks Steuer Einnehmer. J'objectois qu'il falloit songer au contenu de la patente et en discutois les motifs, mais personne ne se rangea de mon avis, a l'exception du Pce Auersberg et du Cte Trautmannsdorf. Mais le grand Chancelier qui chargea les [!] aerarium des Bezirks Steuer Einnehmer et observa que l'un d'eux de sa connoissance avoit eté inculpé d'un delit, entraina la moitié de la Chambre apres lui. Il dit vaguement qu'il falloit commencer le nouveau periode au 1 er de May. Moser desira que la chose ne prit de nouveau la tournure des discussions au sujet de la Trank Steuer. Cte Wenzel Sinzendorf ne voulut point de plein pouvoir absolu pour l'Ausschuß, ne veut rien donner aux Receveurs. Cte Rudolfe Traun allegue de bonnes raisons pourquoi on ne doit rien leur donner, croit qu'il faut adopter l'ancien pied de contribution pour toute l'année. Cte Chotek parla bien, le renvoy des Receveurs que prononce si froidement le grand Chancelier, ne lui paroit pas juste, il ne veut point de plein pouvoir absolu. Le B. Penkler parla longtems sur la necessité de publier bientot la patente. On